



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 22 septembre 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

**RÉSOLUTION 2015-09-542**  
**RÈGLEMENT RV-1441-039 – ADOPTION DU SECOND PROJET**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-039 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 19 août 2015, suivant la résolution 2015-08-451;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 8 septembre 2015;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-039 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2015-09-543**  
**RÈGLEMENT RV-1441-039**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-039 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

**RÉSOLUTION 2015-09-544**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – ABIPA – 3700, AVENUE DES GRANDES**  
**TOURELLES – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le no R-15-CU-2546 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise localisée au 3700, avenue des Grandes Tourelles dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants :

- simulation, description et coupe de l'enseigne, préparées par Enseignes Barbo, datées du 14 mai 2015 et révisées le 16 juillet 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-545**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU DIRECTIONNELLE – GROUPE BLH /**  
**ST-HUBERT 1755, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND – ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le no R-15-CU-2544 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne directionnelle sur poteau pour le Groupe BLH Inc. / St-Hubert localisé au 1755, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants :

- plan et devis technique de l'enseigne sur poteau, préparés par Groupe BLH et datés du 17 juin 2014;
- plan d'implantation de l'enseigne sur poteau, daté du 6 mai 2015;
- photos de l'enseigne sur poteau, datées du 14 avril 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-546  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – CLINIQUE DENTAIRE DE L'ÉRABLIÈRE – 1400,  
COURS LE CORBUSIER – ZONE C-6 266-1**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le no R-15-CU-2543 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour la Clinique Dentaire de l'Érablière localisée au 1400, cours Le Corbusier dans la zone C-6 266-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants :

- description et simulation de l'enseigne, préparés par 1001 Visuels et datés du 31 juillet 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-547  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR – URBAN BARN – 3350, AVENUE DES GRANDES  
TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le no R-15-CU-2557 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale sur façade principale et façade arrière pour le magasin Urban Barn localisé au 3350, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-548**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – BOUCHERIE CÔTÉ – 387,**  
**CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le no R-15-CU-2547 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne sur poteau pour Boucherie Côté localisé au 387, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 239 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants :

- description et simulation visuelle des enseignes murales et sur poteau, préparées par Enseignes Dominion et révisées en date du 14 septembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-549**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNES AU MUR – CROCS BOISBRIAND – FAUBOURG – 2850,**  
**PROMENADE ST-HONORÉ – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le no R-15-CU-2545 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et complémentaire pour la boutique Crocs Boisbriand localisée au 2850, promenade St-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants :

- plan et devis technique des enseignes, préparés par JB Enseignes, datés du 12 août 2015 et révisés en date du 11 septembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-550**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –**  
**113, RUE JEAN-PIERRE-FERLAND – LOTS 3 894 232 ET 3 899 568 –**  
**ZONE R-1 209-2**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le numéro R-15-CU-2548 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction du bâtiment résidentiel à être implanté au 113, rue Jean-Pierre-Ferland, sur les lots 3 894 232 et 3 899 568, dans la zone R-1 209-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants :

- plan d'implantation, préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, daté du 8 juillet 2015, minute 16959;
- plans d'architecture, préparés par Claude Marin, technologue et daté du 2 juillet 2015 et révisé le 4 septembre, comportant 7 pages;
- une (1) perspective couleur de la résidence (vue à inverser);
- échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-551**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU**  
**REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – GESTION DANER INC. – 61, CHEMIN DE**  
**LA GRANDE-CÔTE -35, 3<sup>E</sup> AVENUE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le no R-15-CU-2542 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du revêtement extérieur pour le bâtiment Gestion Daner localisé au 61, chemin de la Grande-Côte et 35, 3<sup>e</sup> avenue dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants :

- plan des élévations, préparé par LEM Experts-Conseils, en date du 16 septembre 2015;
- simulation visuelle du bâtiment, en date du 11 août 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-552**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION – BÂTIMENT SITUÉ**  
**AU 644, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONES R-2 303-1 ET R-1 306**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 portant le numéro R-15-CU-2552 et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de démolition de la maison localisée au 644, chemin de la Grande-Côte, sur une partie du lot 2 109 912, dans les zones R-2 303-1 et R-1 306 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-553**  
**ENGAGEMENT – POSTE D'INSPECTEUR SYNDIQUÉ RÉGULIER À**  
**TEMPS COMPLET AU SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'engagement de madame Christine Rivest au poste d'inspectrice syndiquée régulier à temps complet au Service d'urbanisme à compter du 13 octobre 2015.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**RÉSOLUTION 2015-09-554**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance à 19 h 35.

Adoptée